



LES BIELLES D'AUCH

Lieu Dit Beaulieu Chemin de la Réthourie

32000 Auch

Président : 06 27 21 42 51

www.lesbiellesdauch.fr

bielles-dauch@live.fr

Règlement intérieur :Mot-Art Show 2016

La réception du contrat par l'organisation implique que le responsable exposant aura pris connaissance du Règlement et l'accepte sans réserve .Ce règlement intérieur est remis avec un contrat de participation par l'organisateur à l'exposant et conservé par ce dernier .

- L'organisateur reçoit les demandes et valide les inscriptions dès que le contrat est signé et remis à l'organisateur avec le paiement .
- Les contrats et paiements doivent parvenir à l'association chez Mr CHANFREAU Jean-Luc , Les Bielles d'Auch Lieu dit Beaulieu Chemin de la Réthourie 32000 Auch .
- L'organisateur est seul qualifié pour constituer les groupements et fixer les emplacements . Dans le cas ou un emplacement ne serait pas occupé à l'ouverture de la manifestation , l'organisateur se réserve le droit de l'attribuer à un autre exposant .

Sans que l'exposant non installé puisse réclamer quelque dommage que ce soit .

Les sommes versées restant acquises à l'organisateur .

- Le Mot-Art Show 2016 organisé par Les Bielles d'Auch sera ouvert au public le 24 et 25 Septembre 2016 de 10H à 19H .

Pour permettre l'installation des exposants du Mot-Art Show, Le Hall du Mouzon pourra les accueillir à partir du Vendredi après-midi 14h.

- L'installation doit être impérativement terminée à 9H le samedi matin 24 septembre 2016.
- Les emplacements devront être débarrassés le Dimanche à partir de 19H .
- Toute Pub ainsi que toute attraction spectacle animation doit être soumis à l'aval de l'organisateur .
- Les exposants ne doivent ni obstruer ni empiéter sur les allées qui seront délimitées .
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident causé par les objets exposés avant, pendant et après la manifestation.
- L'exposant devra s'assurer personnellement pour les risques responsabilité civile en cas d'accident matériel ou corporel .L'organisateur ne pourra être tenu responsable des dégradations sur le matériel exposé.

Bien cordialement à tous ,

Le Président,

Jean- LUC CHANFREAU